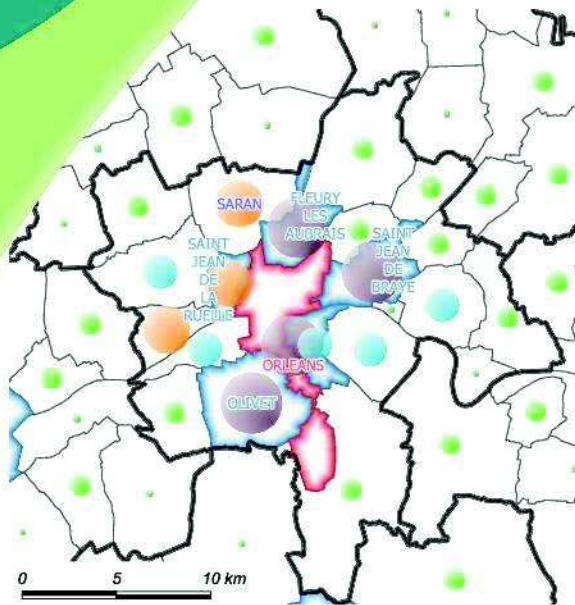


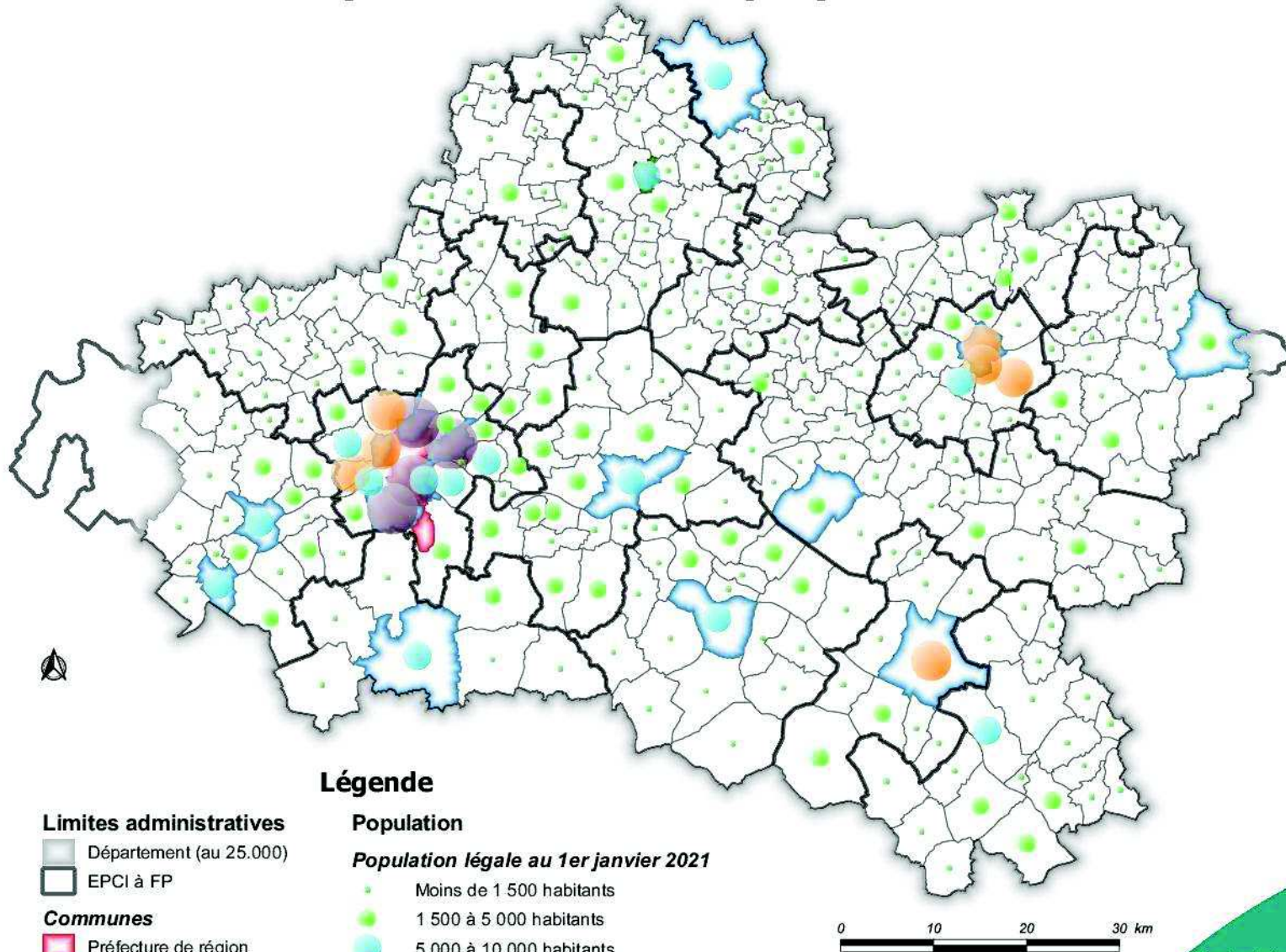
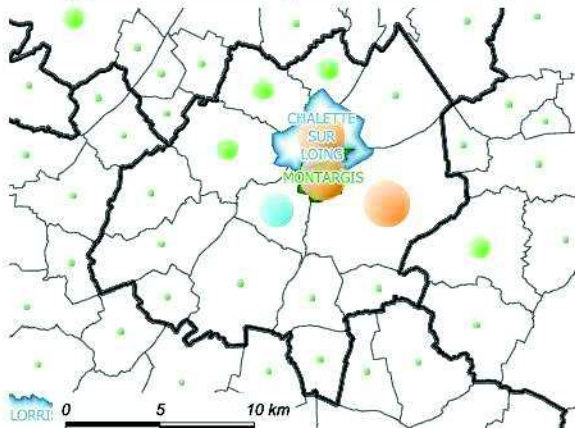
Communes du Loiret au 1er janvier 2021

Répartition de la population

Métropole orléanaise



Agglomération Montargoise Et rives du Loing



Légende

Limites administratives

- Département (au 25.000)
- EPCI à FP

Communes

- Préfecture de région
- Sous-préfecture
- Chef-lieu de canton
- Commune simple

Population


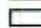
Population légale au 1er janvier 2021

- Moins de 1 500 habitants
- 1 500 à 5 000 habitants
- 5 000 à 10 000 habitants
- 10 000 à 20 000 habitants
- Supérieur à 20 000 habitants






Population légale 2018 Densité de population

La population du Loiret se concentre principalement dans les grandes agglomérations et chefs-lieux de cantons, Orléans, Pithiviers et Montargis. La densité de population dans les communes bordées par l'axe Ligérien est plus élevée que celle des communes qui en sont éloignées. Orléans, la capitale régionale comptabilise 4305 habitants au kilomètre carré, la plus forte densité de population du département. Feins-en-Gatinais, située au sud-est du département comptabilise 2,83 hab/km², la plus faible densité de population du territoire Loirétain.

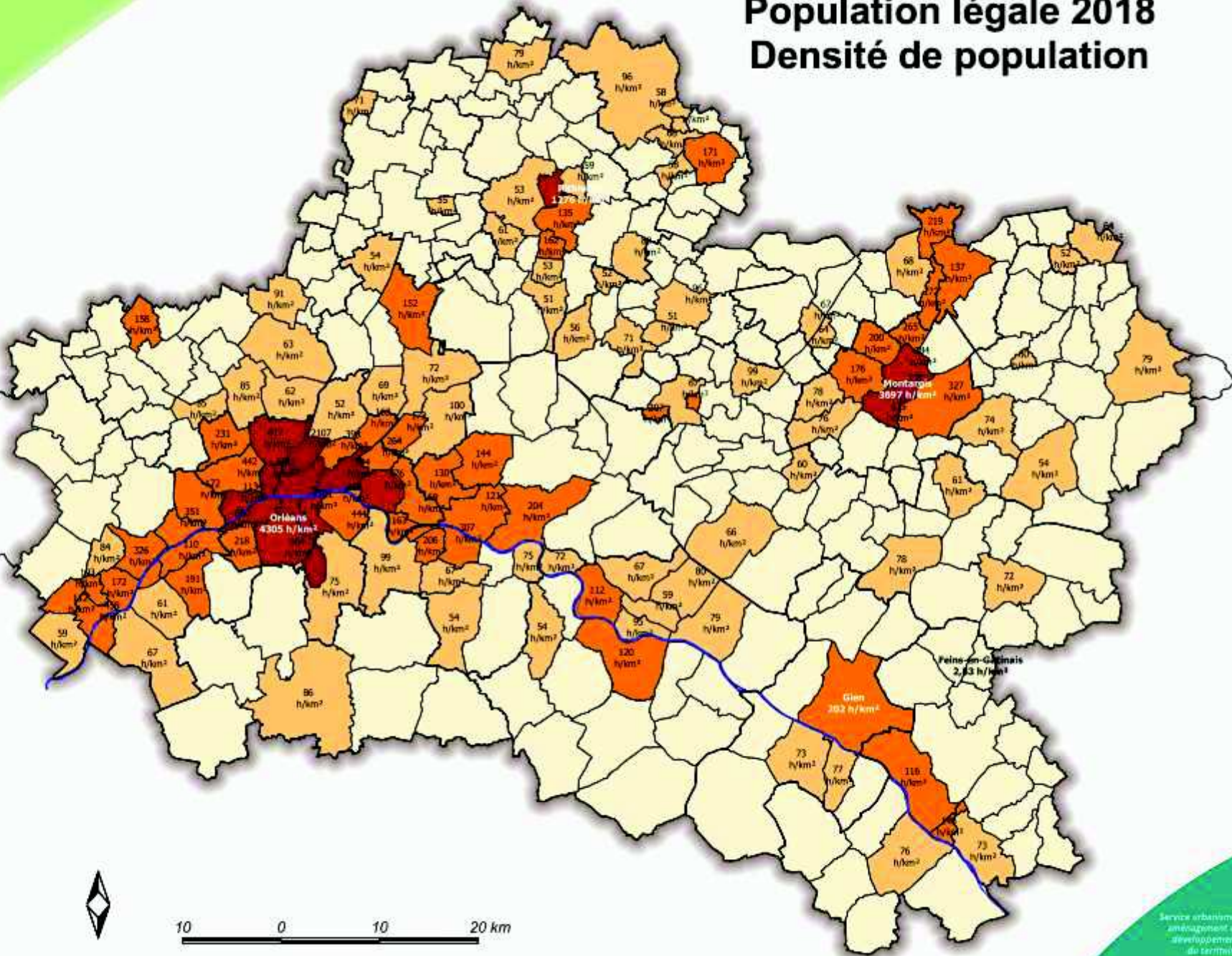
Légende

-  Département
-  EPCI à FP

Population communale 2018 légale au 1er janvier 2021

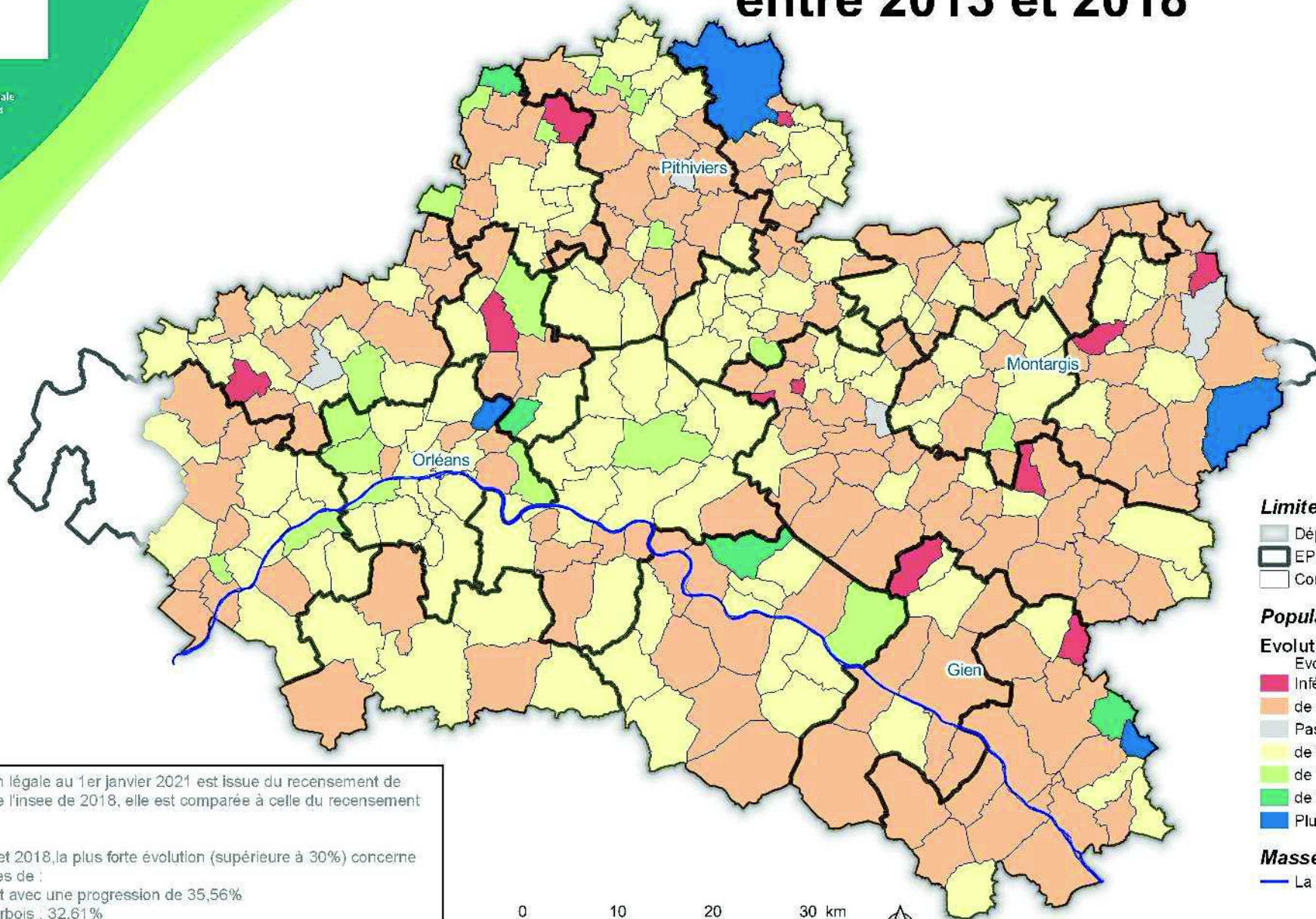
- Densité de population
-  Inférieur à 50 hab/km²
 -  50 - 100 hab/km²
 -  100 - 500 hab/km²
 -  500 - 1 500 hab/km²
 -  1 500 - 4 305 hab/km²

- Cours d'eau**
-  La Loire



M:_DONNEES GENERIQUES\IN_DENSITE2-Traitement\Densite_de_population.qgz

Evolution démographique sur le territoire entre 2013 et 2018



Légende

Limites administratives

- Département
- EPCI à FP
- Communes

Population

Evolution de la population

Evolution de population 2013 - 2018

- Inférieure à -10%
- de -10 à 0%
- Pas d'évolution de population
- de 0 à 10%
- de 10 à 20%
- de 20 à 30%
- Plus de 30%

Masses d'eau

- La Loire

La population légale au 1er janvier 2021 est issue du recensement de population de l'insee de 2018, elle est comparée à celle du recensement de 2013.

Entre 2013 et 2018, la plus forte évolution (supérieure à 30%) concerne les communes de :

- Champoulet avec une progression de 35,56%
- Le Malesherbois : 32,61%
- Marigny-les-Usages qui comme en 2017 progresse encore avec 32,38 %
- Douchy-Montcorbon avec 31,04%

Les plus fortes pertes démographiques sont recensées à :

- Le Moulinet, Feins-en-Gâtinais et Cortrat qui perdent plus de 15% de population.

0 10 20 30 km



Zonage en Aires d'Attraction des Villes (ZAAV 2020)

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « cities » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire en 2017. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Les aires d'attraction des villes, datées de 2020, ont été construites en référence aux déplacements domicile-travail connus au recensement de 2016.

